COMMUNE DE QUETTEHOU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

Étaient présents : MM Jean-Pierre LEMYRE, Isabelle HERVY, Michel DUPUY, Xavier SOREL, Paul HACQUARD, Mmes Claude MORIN, Danielle DAUNE-BESNARD, MM. Guy GEFFROY, Charles MICHEL, Mme Christelle MORRY, M. Albert JEANNE formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
Mme Dominique MERIADEC qui a donné pouvoir à M. Guy GEFFROY
Mme Josiane JOUSSELIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEMYRE
Mme Charlette TERRISSE qui a donné pouvoir à Mme Christelle MORRY
Mme Marie-Thérèse TOURNAILLE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY
M David TRAISNEL qui a donné pouvoir à M. Charles MICHEL
M. André LEFEVRE qui a donné pouvoir à M. Xavier SOREL
Mme Yolande LBRET
M. Michel SOL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVY

Le compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

1° - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur FAUVIN, trésorier de la commune, présente le Compte Administratif de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur Albert JEANNE, doyen d'âge, Monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

• **Section d'Investissement :**

Dépenses	844 209,60 €
Recettes	748 061,08 €

• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	1 062 016,72 €
Recettes	1 990 758,41 €

- **CONSTATE :**

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 72 180.60 €		+ 143 329.90 €	311 659.02 € - €	-311 659.02 €	**96 148.52 €**
FONCT	+ 652 082.52 €	498 457.00 €	+ 276 659.17 €			**928 741.69 €**

M. FAUVIN rappelle les délibérations votées par le conseil municipal applicables sur la commune, en ce qui concerne des exonérations.

Une discussion s'instaure sur le coût de la cantine. Le prix de revient du repas s'élève à 7 €, le montant demandé aux parents à 3,40 € pour les enfants de Quettehou et 4,30 € pour les enfants hors commune. Le déficit est pris en charge par la commune et nous déplorons quelques impayés.

2° - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2015 PAR LE RECEVEUR, VISÉ ET CERTIFIÉ PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

3° - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 72 180.60 €		+ 143 329.90 €	311 659.02 € - €	-311 659.02 €	**96 148.52 €**
FONCT	+ 652 082.52 €	498 457.00 €	+ 276 659.17 €			**928 741.69 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	96 148.52 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	 - € 832 593.17 € 96 148.52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4° - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur David FAUVIN, receveur municipal, présente le Budget Primitif de l'année 2016 préparé et étudié lors de la commission des finances du 23 mars 2016. Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **1 996 818,17 €** pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à **1 302 266,00** € et les dépenses à **1 127 309,02 €**.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF, ainsi proposé, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Mme Morry souhaite connaître le coût de la maison médicale.
Les travaux s'élève à environ 520 000 € HT, et le bilan définitif vous sera communiqué ultérieurement. Les praticiens vont intégrer les cabinets courant avril et le montant de leur loyer et des charges sera vu lors d'une réunion. Coût estimé à 10 €/m2 plus les charges à répartir. M. le Maire informe que les loyers seront affectés au remboursement de l'emprunt. Quant aux locaux actuels, les baux seront revus, car problème d'accessibilité aux handicapés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur FAUVIN, trésorier municipal présente l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale ainsi que divers éléments nécessaires au vote des taux.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VOTE POUR L'ANNEE 2016, LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION,** à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,86 %
- Taxe Foncier bâti : 14,72 %
- Taxe Foncier non bâti : 30,26 %
- Cotisation Foncière des entreprises : 15,68 %

5° - LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : LOTISSEMENT DE LA CROIX CHANDELEUR

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du lotissement de la Croix Chandeleur de l'année 2015

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur Albert JEANNE, doyen d'âge, monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

• **Section d'Investissement :**

Dépenses	200 000 €
Recettes	0 €

• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	64 011,84 €
Recettes	151 872,75€

- **CONSTATE :**

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 200 000 €		- 200 000 €	0 € - €	0 €	**0 €**
FONCT	**7777.64 €**		87 860.91 €			**95 638. 45 €**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2015 PAR LE RECEVEUR, VISÉ ET CERTIFIÉ PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 200 000 €		- 200 000 €	0 € - €	0 €	**0 €**
FONCT	**7777.64 €**		87 860.91 €			**95 638. 45 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€ 95 638,45 €
Total affecté au c/ 1068 :	-- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente le Budget annexe « lotissement de la Croix Chandeleur ».

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **95 638,45 €** pour la section de fonctionnement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET ANNEXE, AINSI PROPOSE.

6° - <u>QUESTIONS DIVERSES</u>

M. Charles MICHEL demande s'il serait possible de combler les nids de poule chemin d'Isamberville.
Le nécessaire sera fait.

Fin de la séance : 22 H 15

La SECRETAIRE,
Isabelle HERVY

Le MAIRE,
Jean-Pierre LEMYRE

MAIRIE DE QUETTEHOU (MANCHE)